

mer que Jésus-Christ, parce qu'il a quitté cette terre misérable pour remonter vers son Père, est incapable de recevoir les adorations des hommes, et doit être mis en oubli dans ce monde qu'il a sauvé. Donc rien de mieux fondé sur les Écritures, sur la tradition de l'Église, sur la nature elle-même éclairée par la foi, que notre culte pour la Mère de Dieu.

III. — Sans nous attarder davantage à démontrer une vérité si manifeste, cherchons plutôt à mettre en lumière le caractère de ce culte; et nous écarterons du même coup certaines manières de le concevoir ou de l'exprimer qui pourraient en dénaturer, ou altérer au moins la vraie notion.

Avant tout, le culte de la bienheureuse Vierge est un culte d'*hyperdulie*; c'est-à-dire, un culte essentiellement inférieur à celui que nous rendons à Dieu, mais suréminemment supérieur à la vénération que nous devons avoir pour tous les autres saints : deux idées exprimées par ce mot *hyperdulie*. Culte de *dulie*, parce que l'adoration de *lutrie* convient à Dieu seul; culte d'*hyperdulie*, parce que le degré du culte est proportionnel à l'excellence des perfections surnaturelles qui le motivent. Or, nous n'avons pas à prouver de nouveau que la Mère de Dieu surpasse comme à l'infini tous les autres serviteurs de Dieu, si haut que la libéralité divine les ait portés sur cette terre d'exil et dans la patrie céleste. Qu'on se rappelle ces deux propriétés de Marie, l'une et l'autre absolument incomparables : la maternité divine et la plénitude de grâces. Donc, incomparable aussi doit être son titre à nos hommages. Accumulez, disions-nous après les Pères, grandeurs sur grandeurs, privi-

lèges sur privilèges; traversez tous les degrés de la grâce et de la gloire; montez au-dessus des saints, des confesseurs, des martyrs, des apôtres, des prophètes et des vierges; allez par delà tous les Anges, tous les Trônes, toutes les Vertus, toutes les Puissances, tous les Chérubins et les Séraphins. De toutes ces grandeurs créées, de toutes ces excellences et de toutes ces dignités, composez une seule grandeur, une seule excellence, une seule dignité. Si vous vous flattez alors d'avoir atteint la mesure de grandeur et de perfection surnaturelle, départie par le Christ à Marie, vous ne savez pas ce que c'est que d'être Mère de Dieu, ni pleine de grâce. Donc aussi, recueillez tous les hommages de vénération, d'admiration, de louange et d'amour que méritent les amis, les serviteurs et les élus de Dieu, ce sera beaucoup, sans doute, mais ce n'est pas encore le culte que réclame de vous la Mère de Dieu, la Fille de Dieu, l'Épouse de Dieu. Voilà pourquoi ce culte est le culte d'*hyperdulie*.

J'ai promis de redresser certaines idées plus ou moins inexactes, ayant rapport au culte de la Mère de Dieu. Si je ne me trompe, il en est une qui se rencontre parfois dans des livres écrits d'ailleurs avec science et piété. On y paraît insinuer que Marie n'a qu'un titre à notre culte : son incompréhensible sainteté, ou, ce qui revient au même, son union par la grâce avec Dieu. Assurément, la maternité divine ne serait pas étrangère à ce culte; mais pourquoi? Parce que sa dignité de mère a valu à Marie des grâces correspondantes, des grâces extraordinaires dont sa fidélité constante a rempli la mesure; parce que sa dignité de mère a rehaussé le prix de son humble abaissement. Donc, ce pour quoi nous la révérons,

c'est la base commune de toute élévation surnaturelle, l'humilité et la sainteté. Élévation prodigieuse en Marie, parce que prodigieuse aussi fut son humilité, prodigieuse sa sainteté. Donc, semble-t-il, le motif prochain du culte que nous lui rendons, n'est pas tant sa maternité que sa plénitude de grâce et sa plénitude de correspondance à la grâce. Encore une fois, la maternité n'est pas absente; mais elle intervient uniquement comme source des faveurs spirituelles qui furent en Marie, conséquemment à sa libre coopération, le principe de ses mérites et de ses vertus; et finalement, c'est à cause de son ineffable union de grâce avec Dieu qu'elle a droit à des hommages dépassant tout autre culte de *dulie*. Voilà ce que l'on a dit.

Je le confesse, et c'est une vérité bien certaine, Marie n'eût-elle pour mériter notre vénération religieuse que le trésor presque infini de ses mérites, de ses vertus et de sa sainteté, son culte devrait encore être un culte d'*hyperdulie*. Mais ce que je ne peux accorder, c'est que la maternité divine ne soit pas directement et prochainement un titre, et le premier titre de la Vierge, au culte des chrétiens. Écoutez plutôt les princes de la théologie raisonnant sur cette question. « L'*hyperdulie*, dit l'Ange de l'École, est la principale, la plus excellente espèce de la *dulie*, considérée dans sa signification la plus large: car la vénération qui prime toutes les autres est due à l'homme en raison de l'*affinité* qui lui convient par rapport à Dieu » (1). Or, personne ne l'ignore, dans la doctrine du saint docteur, la première des affinités contractées par l'homme avec Dieu n'est autre que celle de mère à fils,

(1) S. Thom., 2-2, q. 103, a. 4, ad 2.

c'est-à-dire la maternité. Ailleurs, il écrit encore, et dans le même sens: « La bienheureuse Vierge étant une créature raisonnable, on ne lui doit pas l'adoration de *latrie*, mais seulement la vénération de *dulie*, plus éminemment toutefois qu'aux autres créatures, en tant qu'elle est la *Mère de Dieu*; et c'est pourquoi l'on dit de son culte qu'il n'est pas une *dulie* quelconque, mais une *hyperdulie* » (1). Ces deux passages sont tirés de la *Somme théologique*.

Notre grand docteur avait enseigné déjà la même doctrine dans ses Commentaires sur les *Sentences*; témoin ce passage si explicite: « La Vierge ne peut être adorée d'un culte de *latrie*; toutefois, parce qu'elle est honorée non seulement à cause d'elle-même (et de ses perfections de sainteté), mais à cause de son Fils, c'est-à-dire en tant que *Mère de Dieu*, pour cela même, en tant qu'elle appartient au Christ, nous lui rendons un culte d'*hyperdulie* » (2).

Voulez-vous entendre saint Bonaventure, le Séraphique ami du docteur Angélique: « La bienheureuse Vierge Marie, dit-il, est une pure créature: c'est pourquoi elle ne saurait prétendre à l'honneur du culte de *latrie*. Mais, parce qu'elle possède un nom très excellent, si excellent qu'il n'en est pas de semblable parmi les créatures, le culte qui lui convient n'est pas la simple *dulie*, mais l'*hyperdulie*. Or, le nom dont je parle, est celui de *Vierge Mère de Dieu*: nom d'une dignité si haute que non seulement les voyageurs, mais encore les *compréhenseurs*, non seulement les hommes, mais les Anges, la révèrent d'une manière toute spéciale. Par cela même, en effet, qu'elle

(1) S. Thom., 3 p., q. 25, a. 5.

(2) S. Thom., in *Sent.* III, D. 9, q. 1, a. 2, sol. 3.

est la Mère de Dieu, elle est singulièrement élevée par-dessus les autres créatures, et par conséquent il convient de l'honorer et de la vénérer plus qu'elles toutes. Et c'est cet honneur que les maîtres appellent communément l'hyperdulie » (1).

Écoutez encore un autre illustre théologien de l'École exposer la raison principale du culte que nous devons rendre à Marie. « La troisième raison, dit Suarez, pour laquelle la bienheureuse Vierge réclame notre culte, est sa dignité de Mère de Dieu... Car cette dignité est distincte de celle que lui confère la grâce, et même, en un certain sens, d'une nature plus haute, comme nous le montrions au commencement de cette matière » (2). « De plus, poursuit immédiatement le même auteur, cette dignité n'est pas extrinsèque à la Vierge ; elle lui appartient en propre ; elle est en elle ou physiquement comme une relation réelle avec le Christ, ou moralement comme la dignité royale est dans le roi : ce qui suffit pour motiver un culte absolu. C'est pourquoi la Vierge a dit d'elle-même en son Cantique : Parce que le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses ; parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante, voilà que de ce moment toutes les nations m'appelleront bienheureuse. Il est donc loisible de lui appliquer les paroles de l'Apôtre aux Philippiens : Elle s'est humiliée elle-même ; et pour cela Dieu l'a exaltée et lui a donné un nom qui, après Dieu, est au-dessus de tout nom (3), à savoir le nom de Mère de Dieu, afin qu'à ce nom tout genou fléchisse pour lui

(1) S. Bonaventura, *in Sentent.*, III, D. 9, a. 1, q. 3.

(2) Haec dignitas distincta est a dignitate gratiae, et altioris quodammodo rationis quam illa. Suarez, *de Mysteriorum vitae Christi*, D. XX, s. 2.

(3) Philip., II, 8, 9.

rendre un culte à la mesure de sa grandeur ; car, ainsi que l'a proclamé saint Jean Damascène, il convient que la mère possède ce qui est à son Fils et soit adorée de toute créature (1).

« Paroles qui confirment et déclarent plus à fond ce titre de la Vierge à nos hommages. En effet, la qualité de Mère de Dieu lui donne un certain droit spécial et comme une sorte de souveraineté sur toutes les créatures ; or, qui ne sait que la souveraineté réclame de la part des sujets honneur et respect pour le souverain..? Donc, ce titre de mère et de souveraine est une raison très suffisante d'honorer Marie » (2). Plus encore : c'est la raison qui prime toutes les autres. « En effet, dit encore Suarez, la dignité de mère, attendu que les autres prérogatives de la Vierge sont ou formellement, ou virtuellement comprises en elle, est de toutes la plus excellente » (3). Donc aussi le culte basé sur elle doit l'emporter sur tout autre.

(1) S. Joan. Damasc., *Orat. 2 de Assumpt. B. V. Deip.*, n. 1. P. G. CXVI, 721. C'est, quant au sens, la pensée du célèbre docteur.

(2) Suarez, *ibid.*

Dira-t-on que, pour le moins, le titre de souveraineté n'est pas admissible dans cette question. Rien de plus vrai, s'il s'agissait d'un culte de latrie : car, pour légitimer celui-ci, il faut la souveraineté suprême, la souveraineté divine. Ad illud quod objicitur (ad vindicandam beatæ Matri latriam), quod (Christus) communicat Matri dominium majestatis, dicendum quod est dominium praesidentiae et est dominium majestatis et omnipotentiae : et hoc quidem Deus nulli communicat purae creaturae. S. Bonavent., *in Sent.* III, D. 9, a. 1, q. 3, ad 2. Ce nom de Reine et de Souveraine du ciel et de la terre, si universellement proclamé de la Vierge, et tant de fois consacré par la sainte Eglise elle-même, ne peut être un vain titre. Les Anges et les élus du ciel le reconnaissent par leur obéissance ; et, si les hommes encore voyageurs sur la terre ne doivent se conformer aux volontés qui leur seraient signifiées de la part de Marie que pour autant qu'elles s'accordent avec la direction de l'autorité visible, ce n'est pas une raison de croire que Marie n'est pas leur maîtresse et souveraine d'une manière plus éminente et plus large. Cf. Suarez, *l. c.*

(3) C'est ce que nous avons amplement démontré dans la I^{re} Partie, L. III, ch. 1 et 2.

Et ce qui le confirme, c'est que l'Église honore principalement la sainte Vierge à cause de sa maternité; c'est qu'elle préconise cette raison plus que toutes les autres et qu'elle la met constamment en première ligne; donc elle est d'avis que là surtout est le motif du culte qu'il faut rendre à Marie (1). Ajoutez que, cette dignité de Mère exigeant la plénitude de grâce et de sainteté comme une disposition convenable et pour ainsi dire *connaturelle*, nous ne pouvons honorer Marie comme Mère de Dieu, sans l'honorer ainsi d'une manière plus éminente comme la sainte et la parfaite par excellence, puisque ces perfections de grâce coulent de la maternité divine et s'y rapportent. Et voilà pourquoi ce mode d'honorer la bienheureuse Vierge est non seulement distinct de tout autre, mais paraît encore le plus propre et le mieux accommodé à sa dignité » (2).

Ce sont là, certes, de grandes autorités. Pourtant, elles ne font pas taire toute objection. En effet, de deux choses l'une : ou vous ne considérez exclusivement que la qualité de mère, ou vous la regardez revêtue des dons de grâce et de sainteté qui l'accompagnent. Dans la première hypothèse, la maternité ne suffit pas à motiver un culte absolu; dans la seconde, ce culte est légitime, mais ce n'est plus un titre différent de la sainteté. A cela, tout d'abord, je réponds avec Suarez que, suivant une loi *connaturelle* en quelque sorte à la dignité de Mère de Dieu, les dons de la grâce, dans l'ordre actuel de la nature *surnaturalisée*, sont

(1) Felix namque es, sacra Virgo Maria, et omni laude dignissima, quia ex te ortus est Sol justitiæ, Christus Deus noster. Ex Officio B. V., resp. post 7 lect.

(2) Suarez, de *Mysteriis vite Christi*, D. xxii, S. 3, § *Sed quaeres*.

un écoulement nécessaire de la maternité divine. Par conséquent, celle-ci ne peut en être séparée; par conséquent encore, cela suffit pour qu'elle soit en elle-même et par elle-même un motif d'honorer la sainte Vierge, et le premier de tous. Grâce à cette remarque, l'objection se trouve résolue; car elle exclut la première hypothèse, et montre que, dans la seconde, la maternité garde à l'égard du culte son caractère de motif, et, comme nous le disions tout à l'heure, de motif fondamental.

Mais, afin de mettre la vérité dans tout son jour, admettons le cas impossible d'une Mère de Dieu, dépouillée de tout privilège de grâce et de gloire. Pourrait-elle être encore l'objet d'un culte d'hyperdulie? Oui, répond Suarez, pourvu que ce dépouillement ne la constitue pas dans l'inimitié de Dieu; c'est-à-dire, pourvu que vous la supposiez dans *cet état de pure nature*, où le défaut de grâce ne serait pas un élément de péché, mais la condition même de l'économie providentielle qui régirait la famille humaine. Alors, en effet, la qualité de Mère de Dieu réclamerait justement les hommages des créatures de Dieu.

Pressons la question. Ce n'est plus seulement, par hypothèse, une Mère de Dieu à qui manquerait l'éclatante parure de la grâce et des vertus surnaturelles, mais une mère aussi orgueilleuse et désobéissante que Marie fut humble et soumise; une mère rebelle à Dieu, et vivant dans sa disgrâce. Le culte d'hyperdulie serait-il encore possible; et, s'il ne l'était plus, la maternité divine n'apparaît-elle pas comme un motif incapable par lui-même d'exiger notre culte pour celle qui la possède?

Je l'ai dit, et mon amour de fils pour la Mère de Dieu

m'oblige à le répéter, une telle hypothèse me paraît inadmissible, intolérable. Non, je ne saurais comprendre comment le Fils de Dieu pourrait endurer dans sa mère, non seulement l'absence de toute grâce et de toute vertu surnaturelle, mais encore et surtout cette chose abominable à ses yeux que nous appelons le péché. Une Mère de Dieu qui, par son libre vouloir et par la permission de son Fils, deviendrait l'ennemie de Dieu, le juste objet de sa colère, serait pour moi la plus incompréhensible des énigmes (1). Laissons toutefois passer l'hypothèse, puisqu'en fin de compte elle doit nous mener à mieux apprécier la suréminente grandeur de la divine maternité. Mais, par respect pour la Vierge immaculée, ne la mêlons pas en personne à ce débat; raisonnons plutôt sur une Mère de Dieu purement fictive.

Or, l'hypothèse ainsi dégagée se présente encore sous un double point de vue. Imaginez d'abord une Mère de Dieu irréparablement immobilisée dans le mal, comme sont les réprouvés. Incontestablement, elle n'aurait plus droit à recevoir nos hommages. Totalement séparés qu'ils sont de Dieu, les damnés ne sauraient être ni l'objet de notre amour, ni celui de nos respects et de notre vénération. Le titre demeurerait quant au fond, comme la nature elle-même ou comme le mérite autrefois acquis : mais ce serait un titre irrémédiablement paralysé, neutralisé, *mortifié*. S'il devait entrer en considération, ce serait pour accroître le mépris et l'indignation contre celle qui le porte; car il témoignerait d'une plus effroyable ingratitude et de la plus criminelle dégradation. Supposez, au contraire, un

(1) Voir 1^{re} Partie, L. m; L. iv, ch. 2 et 3; L. v, ch. 4, etc.

état de péché réparable par la pénitence, c'est-à-dire, l'état d'un pécheur cheminant encore dans la *voie*; cet état, il est vrai, ne pourrait être connu sans imposer une réserve qui diminuerait d'autant les expressions de notre culte envers la coupable. Pourtant, si je ne pouvais plus honorer en elle la Pleine de grâces et l'amie de mon Dieu, je ne me croirais pas dégagé de toute obligation de la reconnaître par mes hommages comme la Mère du Seigneur. Est-ce donc qu'un Pontife, indigne pour ses fautes de représenter le Christ dont il est le Vicaire, a perdu ses titres à la vénération des fidèles; et pourrions-nous, sous prétexte que sa vie ne répond pas à sa dignité, lui dénier, je ne dis pas seulement l'obéissance, comme si le droit de commander dépendait de la sainteté des mœurs, mais encore les démonstrations d'honneur réclamées par la tiare (1)? Et, sans monter si haut, nous est-il permis de refuser toute marque de déférence à des parents, parce qu'ils sont infidèles à leurs devoirs envers le Créateur, et par conséquent privés de sa grâce et de son amitié?

Donc, pour conclure, l'honneur que nous devons rendre à la Mère de Dieu ne repose pas uniquement sur sa sainteté. La sainteté peut être une *condition* pour que sa qualité de mère appelle *de fait* la vénération qui est de son droit; elle n'est ni l'unique, ni le principal motif. Au témoignage des saints Pères, Marie devait être la pureté, la sainteté même pour concevoir le Verbe de Dieu. C'est pourquoi, nous disent-ils, elle l'a conçu par l'esprit avant de le concevoir dans son corps. *Prius concepit mente quam ventre*. Dira-t-on

(1) Cf. Suarez, *l. c.*, S. 2, § *Rursus tamen*; S. Thom., in *Sentent.* III, D. 9, q. 2, a. 3, où il recherche si la *dulie* convient aux pécheurs?

pour cela que ce qui l'a faite en réalité Mère de Dieu, soit non pas son concours physique à la formation de la chair du Christ, mais son ineffable sainteté? Mais c'est assez parler des motifs qui légitiment le culte que nous rendons à la Mère de Dieu; puisque, nous en sommes convaincus, la maternité divine avec tout ce qu'elle emporte après elle, est tellement au-dessus de tout autre dignité naturelle et surnaturelle, tellement à part, que jamais nous ne pourrons, je ne dis pas la dépasser, mais l'égaliser par nos hommages.

CHAPITRE II

Le culte de la Sainte Vierge, étant un culte absolu et non pas simplement un culte relatif comme est celui des images, Marie ne peut être en aucun sens objet de *latrie*. — Toutefois, parce que son excellence est essentiellement dépendante de la grandeur et de la bonté divines, l'honneur qu'on lui rend va tout droit, de sa nature, à la glorification de Dieu, Notre Seigneur.

Les questions appellent les questions. Après celle que nous venons d'examiner, il en surgit une seconde, elle aussi de grande importance. Le culte que réclame de nous la maternité divine est-il un culte *absolu*, ou simplement un culte *relatif*? Cette question, dis-je, est de grande importance : car elle nous fournira l'occasion de réfuter plus d'une erreur, et d'éclairer encore certaines controverses qui, jadis au moins, partagèrent l'École.

I. — Avant tout, définissons les termes. Les dénominations formelles de culte relatif et de culte absolu se rencontrent à peine chez les Pères et chez les anciens maîtres; elles sont, sinon d'invention, au moins d'usage plus récent (1). Mais la chose qu'on a voulu signifier par elles a toujours été reconnue par nos docteurs.

(1) On peut toutefois signaler l'expression de culte relatif dans saint Taraise, in *SS. Deiparae Praesentat.*, n. 13. P. G. xcvm, 1496. Illius quoque, utpote quae mater extitit ejus qui secundum carnem nobiscum conversatus est, imaginem cultu *relativo* veneramus, non quidem materiae veneratione, quod absit, sed honorem referentes ad exemplar.